

# Compte-rendu de la Séance du 8 Juillet 2010

Étaient présents : Mmes BOUTIGNY, BOQUET, LEBAS, LE ROY, MAILLARD  
MM. BOUDIER, DETOURNAY, HAUZAY, JAUDRIAT,  
LAVENU, LECORDIER, RIBET.

Etaient absents : Mme FLOURY, MM. LEGEMBRE et LETHUILLIER

Mme BOQUET était nommée secrétaire de séance.

☆☆☆☆☆

## Approbation du procès verbal de la séance du 25 Mai 2010 :

Il est approuvé à l'unanimité mais il convient d'ajouter les remarques suivantes :

- *Peinture des grilles du logement de fonction de l'ancienne mairie* : le Conseil Municipal rectifie sa décision en précisant que cette tâche est une charge d'entretien qui incombe aux locataires du logement. M. TOXE ne réalisera donc pas ces travaux.
- *Rectificatif sur le paragraphe concernant la modification du SCOT* : il s'agit bien de la première modification du SCOT et non du POS.
- *Monsieur le Maire demande la mise en vente de l'ancien véhicule communal sur internet (site « le bon coin »)*. Mme BOQUET se charge de cette mission.

☆☆☆☆☆

## SYNDICATS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

### Syndicat Electrique

Dans le cadre des projets de travaux 2011, le Conseil Municipal décide d'inscrire les propositions suivantes :

- **Effacement de réseaux** : 1 sur une partie de la Rue de la Gare (De la propriété de Mme Hébert jusqu'après le lotissement)
- **Eclairage Public** : 4 points lumineux sur l'entrée du village par la Rue du Calvaire et au niveau du croisement avec la Rue des châtaigniers.

### Syndicat Départemental d'Energie

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le SDE76 pour le Service Public du gaz en réseau, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la desserte en gaz de la Commune avec l'opérateur GRDF et demande au SDE 76 de poursuivre la mise en place du service public du gaz en réseau.

## GESTION DU PERSONNEL

### Contrats de la Garderie

Le Conseil Municipal délibère pour renouveler les contrats des agents d'animation de l'accueil périscolaire.

### **Remplacement de Mme VARIN**

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal que deux personnes ont postulé pour le poste et qu'elles seront reçues par la Commission « *Gestion du Personnel* ».

### **Second poste du secrétariat**

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal que trois candidatures ont été reçues en mairie et qu'elles feront l'objet chacune d'un entretien par la Commission chargée de la gestion du Personnel, samedi 17 juillet 2010.

## **COMPTABILITE**

### **Indemnités de conseil et de gestion du receveur municipal**

M. RIBET rappelle au Conseil Municipal que Mme TALON remplace M. LEVASSEUR depuis le 1<sup>er</sup> février à la trésorerie de St Romain. Exerçant les fonctions de receveur municipal, une indemnité de conseil et de budget peut lui être attribuée pour toute la durée du mandat. Le Conseil Municipal délibère pour lui attribuer l'indemnité de conseil sans modulation à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

### **Demande de subvention : ACASSR**

M. RIBET présente un courrier de l'Amicale des clubs d'ânés du canton de Saint-Romain de Colbosc nouvellement créée pour regrouper tous les clubs d'ânés du Canton de Saint-Romain de Colbosc. Cette association sollicite la Commune pour une subvention de fonctionnement. Le Conseil Municipal, considérant que le budget a déjà été voté et que les subventions ont déjà été attribuées, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande. L'ACASSR pourra renouveler sa demande en mars 2011.

### **Tarifs de la société ISIDORE**

Le Conseil Municipal délibère pour accepter la revalorisation des tarifs de la société chargée de la livraison des repas de la cantine scolaire. Le prix du repas passe donc de 2,62€ (TTC) à 2,65€ (TTC), ce qui représente une augmentation de 1,4% ; Le Conseil Municipal décide de ne pas répercuter cette hausse sur le tarif aux familles.

## **URBANISME**

### **Arrêt du projet de PLU**

Considérant que l'Etat a été ponctuellement associé sur chaque étape de l'élaboration du projet de PLU mais qu'il n'a pas pu être consulté sur la cohérence du document achevé dans son ensemble avant arrêt, le Conseil Municipal souhaite reporter l'arrêt du projet le temps de cette relecture globale, pour un arrêt à prévoir lors d'une réunion exceptionnelle qui se tiendra vraisemblablement fin août.

### **Vides et Indices de vides**

M. RIBET présente un courrier de la DDTM concernant la levée d'indices de cavités souterraines sur la propriété de M. et Mme CLATOT. Au vu des résultats des sondages effectués par la société ANTEA, le Conseil Municipal délibère pour lever trois indices localisés, à savoir : 13, 42 et 98.

Par contre, un doute subsiste sur l'emplacement de la parcelle Napoléonienne répertoriée sous le numéro B 157 par le Cabinet GAUDRIOT et décalée sur le plan de localisation des vides et indices de vides dressé par INGETEC. INGETEC affirme en effet, qu'une erreur de lecture a été commise par le précédent bureau d'études. Afin de se positionner correctement, le Conseil Municipal a demandé au bureau d'études INGETEC de fournir, comme stipulé dans le cahier des charges, une copie de l'extrait de déclaration d'ouverture de marnières classé aux archives.

## **TRAVAUX**

### **Gravillonnages 2010**

Le Conseil Municipal délibère pour accepter le Dossier de Consultation des Entreprises mais sous réserve que la consultation soit lancée à l'automne pour une réalisation des travaux au printemps 2011.

### **Travaux de voirie Rue de la Gare et Chemin des Sapins**

Suite à l'ouverture de plis du 25 mai 2010 et à l'analyse réalisée par le bureau ATESAT d'Yvetot, le Conseil Municipal délibère pour attribuer le marché à l'entreprise Yvetotaise de Travaux Publics pour un montant de 15 860€ (H.T.).

### **Devis VEOLIA pour des bornes à incendie**

M. BOUDIER présente les devis pour la pose de bornes incendie comme suit :

- R.D. 31 (Château d'eau) : 5 347,65€ (T.T.C.)
- Rue Jean Martin (en face de la ferme Lethuillier) : 2 965,70€ (T.T.C.)

M. BOUDIER explique que le deuxième devis est moins élevé car il ne concerne que la pose, la Commune disposant d'un ancien poteau remplacé dans le marché du centre bourg.

Le Conseil Municipal délibère pour demander une subvention auprès du Conseil Général. Il accepte ces devis mais dans l'attente de l'accord de subvention.

### **Visite Sécurité Routière**

M. RIBET donne le compte-rendu de la visite du Collège Départemental de Sécurité Routière qui s'est tenue le 20 mai dernier à Gommerville. Concernant les problèmes de sécurité au niveau du carrefour RD10/RD31, le Conseil Municipal accepte de mettre en place des panneaux de hameaux aux limites de la zone habitée le long de la RD10 ; Il donne un avis favorable à la mise en place par le Département d'une limitation à 70 km/h sur chaque branche du carrefour, à une centaine de mètres en amont de l'intersection.

Par contre les panneaux solaires indicateurs de vitesse qui avaient été proposés à l'essai n'ont pas été mentionnés dans le compte-rendu et seront réclamés.

**Fonds de Solidarité Logement**

Mme LE ROY présente ce dispositif : le FSL est une participation communale qui s'élève à 0.76€ par habitant soit un montant annuel de 600 euros destiné à apporter des aides aux locataires uniquement. Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à ce dispositif et préfère agir en fonction des demandes, au cas par cas.

**Epicerie Solidaire**

Mme LE ROY donne un compte-rendu de la réunion d'informations à laquelle elle a assisté. L'épicerie solidaire, qui ouvrira ses portes le 14 septembre prochain dans un local nommé le « ressort » situé à Saint-Romain, permet de distribuer tous les quinze jours des colis d'une valeur de 20 euros aux personnes en situation difficile. Un complément au colis d'une valeur de 10 euros par mois et par personne pourra être attribué en fonction des ressources. Ce complément est financé à 90% par la Commune de domicile et à 10% par les personnes concernées. La Commune recevra une facture mensuelle en fonction des bons distribués. Le Conseil Municipal délibère favorablement à ce dispositif.

**RAM (Relais Assistantes Maternelles)**

Le RAM de Saint-Romain sollicite de nouveau les Communes du Canton pour la mise à disposition d'un local correspondant aux normes d'accueil des enfants de moins de 3 ans dans lequel les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent pourraient effectuer des activités une fois par mois.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande et mettra à disposition du RAM un local en fonction du nombre d'agrément délivrés prochainement.

- Le groupe de travail pour le projet d'extension de l'école doit se réunir le 22 juillet prochain à 18h.
- Un rendez-vous a été demandé par la société NEXITY, il est fixé au lundi 19 juillet à 10h.
- Un courrier de l'académie fait part des affectations d'institutrices pour l'année 2010/2011 suite au départ de Mme TRINCKLIN, Melles DOUET et VILLERET. Après renseignements auprès de l'académie, les affectations seront les suivantes :

<u>Classe de Cycle 3</u>	<u>Classe Maternelle</u>
Mme LASNE à 75% du temps	Mme JONQUAY à 50% du temps
Mme COIGNET à 25% du temps	Mme COIGNET à 50% du temps
- Visite du centre de tri VEOLIA : annulation de la visite car le nombre de participants est insuffisant. M. RIBET va demander une possibilité de report au mois de septembre.
- M. DETOURNAY demande la reprise d'aménagements et de la signalétique sur la commune au niveau :
  - Des poteaux protégeant la circulation piétonne et les candélabres place des Anciens Combattants (poteaux tordus ou cassés) ;
  - Du panneau STOP et de sa pré-signalisation rue de la Gare.
  - Des panneaux de signalisation des hameaux de Rébomard et de la Vallée.